



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

Décision n° 2025-09
Date : 19 février 2025

DECISION PRISE en APPLICTION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Marché n°2024-01/01/00068 intitulé « Création d'une boucle cyclable Canal Forêt » - Lot 1 - Avenant n° 3.

La Présidente de Pays de Blain Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L 5211-10 portant la possibilité de déléguer certaines attributions à la Présidente ;

VU la délibération n°2020-07-2-02 du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020 portant sur les Délégations du Conseil Communautaire à la Présidente ;

VU la délibération n°2021-04-17 du Conseil Communautaire du 14 avril 2021 modifiant les délégations du Conseil Communautaire à la Présidente ;

VU les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours ;

CONSIDERANT l'attribution du marché de travaux, lot 1 - Terrassement - Voirie - Assainissement EP à , à l'entreprise LANDAIS SAS - Lieudit Barel - 44130 St Omer de Blain, pour un montant HT de : 197 989,60 € ;

CONSIDERANT l'avenant n°1 notifié le 5 novembre 2024 ;

CONSIDERANT l'avenant n° 2 notifié le 10 décembre 2024 ;

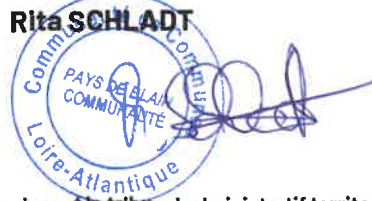
CONSIDERANT la nécessité de modifier le marché initial en raison d'une erreur de calcul de 99,50 € HT ;

PAR CES MOTIFS, DECIDE :

Article 1 : D'autoriser la signature d'un avenant n° 3 au marché initial - Lot 1 - pour un montant en moins-value de - 99,50 € HT portant le nouveau montant du marché à 192 803,05 € HT, soit une diminution de - 0,052 % du montant du marché.

Article 2 : D'imputer les sommes correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet.

**Pour extrait conforme,
La Présidente,
Rita SCHLADT**



La Présidente

- **Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,**
- **Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification**

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250219-2025-09-DE
Date de réception préfecture : 21/02/2025